

# RENFORÇONS LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES NATIONAUX FACE AU PIÈGE DES « COMPÉTENCES » PATRONALES !



Tu prépares un diplôme en apprentissage, établissement scolaire, ou organisme de formation. Tu souhaites faire reconnaître ton expérience par la validation d'un diplôme ?

Pourquoi est-il important d'obtenir ce diplôme ?

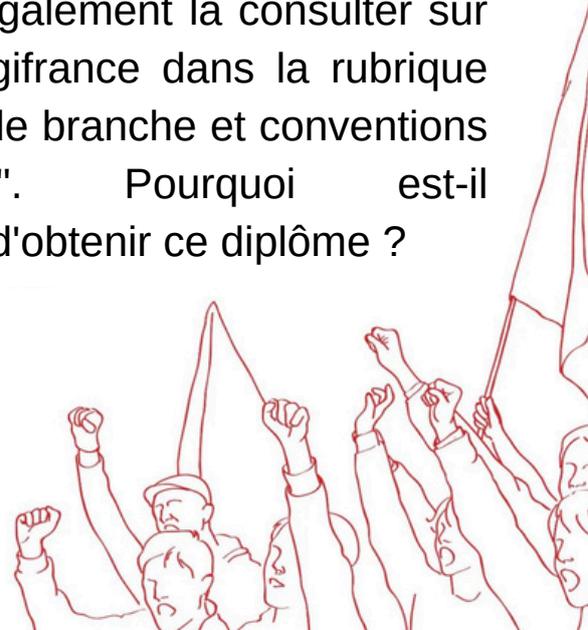
Parce qu'il reconnaîtra ta qualification. C'est-à-dire un contrôle sur la qualité de ton travail. On ne pourra pas t'imposer de bosser comme un « forcené », sans respect de ton boulot. Le diplôme c'est la reconnaissance d'une certaine dignité.

Ce diplôme t'offre aussi des garanties pour ton contrat de travail. Ton patron devra respecter ta qualification qui est reconnue dans toutes les entreprises de ton secteur professionnel en France, quel que soit ton métier. Depuis 1944, les Conventions Collectives Nationales ont été imposées au patronat, dans toutes les branches professionnelles.

## Diplômes et salaires

Dans chaque profession, Les Conventions Collectives fixent, selon les diplômes, une grille de qualifications qui définissent des salaires minimums valables dans toute la France, peu importe l'entreprise. C'est-à-dire que, pour chaque niveau de qualification, ton patron est obligé de respecter un minimum salarial. Pour chaque convention collective, il existe donc un minimum pour chaque Niveau (N) et Position (P). Pour savoir à quelle convention collective tu appartiens, il te suffit de consulter ta fiche de paie.

Tu peux également la consulter sur le site Legifrance dans la rubrique "Accords de branche et conventions collectives". Pourquoi est-il important d'obtenir ce diplôme ?



# RENFORÇONS LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES NATIONAUX FACE AU PIÈGE DES « COMPÉTENCES » PATRONALES !



**POUR DE MEILLEURS SALAIRES. RENFORÇONS LES DIPLÔMES DE LA CONVENTION COLLECTIVE !**

Le diplôme est donc la seule protection légale et collective de notre qualification. La « progression de carrière », évoquée dans la Convention, devrait garantir au salarié une évolution dans la grille des qualifications.

Mais les critères de progression sont très subjectifs: « autonomie; initiative; adaptation etc... Tellement subjectifs qu'ils permettent toutes les discriminations quand il n'y a pas de section syndicale CGT dans l'entreprise. De même, le patron n'a aucune obligation à proposer des périodes de formation.

De plus, ces dernières années, de nombreuses lois et accords d'entreprises sont venus légitimer les « Compétences ». Cela est vrai à France Travail avec le livret des compétences, mais aussi dans l'Éducation Nationale avec diverses procédures de validation de compétences.

Ces compétences renforcent la précarité (intérim, salaires détachés, entreprises sous-traitantes) et permettent au patronat d'individualiser un peu plus nos contrats de travail et donc notre qualification. Avec cette politique, chaque salarié ne disposera que de compétences individuelles et n'aura plus aucune possibilité de garantir collectivement sa qualification et donc son salaire !

**ALORS, SI TOI AUSSI TU VEUX GAGNER UNE MEILLEURE QUALIFICATION ET AUGMENTER TON SALAIRE.**

**NE RESTE PAS PASSIF, SOIS ACTEUR:  
SYNDIQUE TOI À LA CGT !**

notre insta @jeunes\_cgt44

